



Arrêté du Maire n° 2020/7101

**OBJET :** Stockage de matériaux devant le monument de Kairon rue Saint Laurent, du jeudi 10 au vendredi 18 septembre 2020, par l'entreprise HALLAIS Yannick.

**La Maire de SAINT-PAIR-SUR-MER**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, articles L 131-2, L 131-3 et L131-4.

**Vu** le code de la route et notamment les articles R.36, R37 et R225.

**Vu** les arrêtés interministériels du 24 novembre 1967 et du 7 juin 1977 relatifs à la signalisation routière.

**Vu** la demande d'autorisation de stocker des matériaux rue Saint Laurent devant le monument de Kairon, par l'entreprise HALLAIS Yannick 14 rue du champ de course 50320 LA HAYE PESNEL en date du 10/09/2020,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :** En raison d'une rénovation, l'entreprise HALLAIS Yannick est autorisée à stocker des matériaux rue Saint Laurent devant le monument de Kairon, du jeudi 10 au vendredi 18 septembre 2020.

**Article 2:** Pour la sécurité des piétons et la circulation, la matérialisation et la signalisation seront mises en place par les Services Techniques Municipaux.

**Article 3 :** Les infractions aux dispositions suivantes et du code de la route seront constatées par procès-verbaux, qui seront transmis aux tribunaux compétents.

**Article 4 :** Ampliation du présent arrêté sera notifiée et transmise, pour exécution chacun en ce qui le concerne, à :

- . M. le Commandant du Commissariat de GRANVILLE.
- . M. le Chef de Service de la Police Municipale de SAINT-PAIR-SUR-MER.
- . M. le Chef de corps du centre de secours de GRANVILLE.
- . M. le Responsable des services techniques municipaux
- . L'entreprise HALLAIS YANNICK [hallais.yannick@club-internet.fr](mailto:hallais.yannick@club-internet.fr)

Fait à SAINT-PAIR-SUR-MER,  
le jeudi 10 septembre 2020

La Maire,

Annaïg LE JOSSIC

